

# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE-RENDU DE SEANCE

### Séance du 10 Janvier 2019

L' an 2019 et le 10 Janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du conseil municipal à la médiathèque sous la présidence de Madame CONAN Marylène, Maire.

**Présents :** Mme CONAN Marylène, Maire, M. LE CADRE Jean, Mme LE MOAL Agnès, Mme CARTRON Martine, M. BROHAN Christophe, Mme LE DÛ Brigitte, M. MERCIER Jean-Jacques, M. SALAÛN Jean-Pierre, M. LEDAN David, Mme COURANT Emilie, Mme PAULAY Gaëlle, Mme NACOULMA Marie, M. SAMSON Ludovic, M. LUHERNE Xavier, M. CADETE Francisco, Mme FLIPEAUX Denise Maryse, Mme HILBERT Christine, M. DAUPHIN Eric

Excusé(s) ayant donné procuration : M. GIQUELLO Stéphane à M. MERCIER Jean-Jacques, M. CAREMIAUX Marc à M. LE CADRE Jean, Mme JONCHERET Catherine à Mme COURANT Emilie, M. LINO François à M. BROHAN Christophe, Mme CLEMENT Christine à Mme CONAN Marylène

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 23
- Présents : 18

**Date de la convocation :** 04/01/2019

**Date d'affichage :** 04/01/2019

**A été nommé secrétaire :** M. LUHERNE Xavier

## **I - Objet des délibérations**

### **SOMMAIRE**

- 1) Finances - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)
- 2) Urbanisme - Aménagement : Travaux d'aménagement du lotissement Le Clos Doris Nord et de la Route de Kergaté : attribution des marchés
- 3) Atlas de la biodiversité dans le cadre du PNR : témoignage de Monsieur Patrick CAMUS, adjoint au Maire de PLOUGOUMELEN
- 4) Intercommunalité / Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2024 de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération : avis sur le projet

Compte rendu de la réunion du 6 décembre 2018 : adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour prévoyait de commencer par le témoignage de Monsieur CAMUS, adjoint au Maire de PLOUGOUMELLEN, concernant l'atlas de la biodiversité. Celui-ci étant retenu par les vœux à PLOUGOUMELLEN, ce sujet sera vu plus tard au cours de la réunion, lors de son arrivée. D'autre part, Madame le Maire remercie Philippe LAUNAY, délégué de la commune pour l'atlas de la biodiversité, pour sa présence à la réunion.

### **1) réf : 2019/001- Finances - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)**

Madame Le Maire expose que la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) est un concours financier de l'Etat destiné aux communes et groupements qui souhaitent entreprendre des travaux d'investissements divers dont la liste est définie et renouvelée chaque année en concertation avec une commission composée d'élus territoriaux et de parlementaires. Ces travaux peuvent concerner divers domaines : équipements communaux et intercommunaux, voirie, développement économique, maintien et développement des services au public en milieu rural, environnement.

Les crédits en sont attribués annuellement par le préfet de département, sous forme de subventions, après avis de la commission d'élus pour les subventions supérieures à 100 000 €. Les catégories d'opérations éligibles sont définies en novembre de l'année N-1 lors d'une réunion de la commission. La circulaire indiquant les règles et les collectivités éligibles est diffusée sous forme d'appel à projets.

Parmi ces dépenses éligibles, figurent les travaux de sécurité routière en agglomération (hors réseau et travaux paysagers), ainsi que la voirie des logements sociaux locatifs (y compris parking et réseaux mais hors espaces verts) ; étant ici précisé que les priorités déterminées par la commission sont les équipements scolaires et périscolaires, les bâtiments communaux intégrant du développement durable, le développement économique et le maintien des services publics.

Pour la construction de la résidence Stéphane Hessel, par Vannes Golfe Habitat, la commune a créé, à partir de la rue des Montagnards, une nouvelle voie (rue Olympe de Gouges) pour l'accès aux logements locatifs sociaux. Le terrassement de la voie a été réalisé pour permettre la construction des logements, mais les travaux de réalisation de la voirie définitive et des trottoirs restent à réaliser après les travaux de construction du bâtiment.

D'autre part, la rue des Montagnards, en entrée de bourg, nécessite des améliorations et modifications devant tenir compte de la construction de la résidence Stéphane Hessel (logements locatifs sociaux et commerces et services) et des différents projets de constructions dans ce secteur. Des travaux d'aménagement de la voirie et des cheminements piétons sont nécessaires, afin de permettre un accès sécurisé au centre bourg.

L'estimation des travaux concernant la rue Olympe de Gouges et la Rue des Montagnards (hors réseaux et travaux paysagers) s'élève à environ 300 000 € HT auxquels s'ajoutent le coût de la mission de maîtrise d'œuvre et autres frais annexes, soit un montant total estimé de 330 000 € HT.

Les conditions de subventionnement au titre de la DETR pour ces travaux sont :

- Dépense subventionnable : 160 000 € HT
- Taux : 27 %

- Montant de la subvention : 43 200 €, avec un maximum de 70 000 € sur 3 ans.

Une subvention de 54 740 € a été attribuée par le conseil départemental pour ces travaux.

Le plan de financement s'établit donc comme suit :

- Subvention DETR : 43 200 €
- Conseil Départemental : 54 740 €
- Commune : 232 060 €

Un dossier de demande de subvention au titre de la DETR a été déposé, pour ce projet, en 2018. Il a fait l'objet d'un refus avec l'observation de la possibilité de le déposer, à nouveau, pour la programmation 2019 si les travaux n'étaient pas réalisés.

**Il est proposé au conseil municipal de :**

- **Confirmer la décision de réalisation des travaux désignés ci-dessus ;**
- **Solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et toutes autres subventions susceptibles d'être allouées ;**
- **Autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à accomplir toutes formalités et signer tout document concernant l'exécution de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.**

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

## **2) réf : 2019/002 - Urbanisme - Aménagement : Travaux d'aménagement du lotissement Le Clos Doris Nord et de la Route de Kergaté : attribution des marchés**

Monsieur LE CADRE expose que par délibération du 11 juillet 2017, le conseil municipal a décidé d'approuver le principe d'un aménagement, dans le cadre d'un projet urbain partenarial, dans le secteur de Kergaté et par délibération du 19 octobre 2017, d'y créer un lotissement, dénommé Le Clos Doris. Un permis d'aménager a été délivré à la commune le 12 septembre 2018, pour la création du lotissement, composé de 14 lots.

Afin de réaliser les travaux d'aménagement du secteur et du lotissement, un appel public à concurrence a été effectué, comportant 2 lots :

- Lot 1 : Terrassement-Voirie
- Lot 2 : Réseaux eaux usées, eaux pluviales, alimentation en eau potable

L'estimation des travaux s'élevait à 186 665.50 € HT pour le lot 1 et à 68 145.00 € HT pour le lot 2. Les critères de jugement des offres précisés dans le règlement de consultation étaient :

- Prix : 40 %
- Valeur technique : 60 %, décomposée en :
  - Reconnaissance de chantier
  - Moyens humains affectés à l'opération
  - Moyens matériels affectés à l'opération
  - Fourniture et pertinence du planning
  - Environnement et gestion des déchets
  - Fournitures des principales fiches techniques des matériaux

Trois entreprises ont répondu à l'appel public à concurrence pour le lot 1 et deux entreprises pour le lot 2.

Suite à l'analyse des offres par le maître d'œuvre (URBAé), les marchés peuvent être attribués. L'analyse des offres fait apparaître les résultats suivants :

Entreprise	Montant HT	Note prix	Note valeur technique	Note globale
<b>Lot 1</b>				
BVTP	187 910.50	37.81	54.00	91.81
CHARIER TP	203 621.93	34.89	51.00	85.59
COLAS CENTRE OUEST	177 611.60	40.00	56.00	<b>96.00</b>
<b>Lot 2</b>				
SBCEA	95 705.00	33.40	58.00	91.40
STPG	79 903.50	40.00	60.00	<b>100.00</b>

Les entreprises les mieux-disantes sont donc :

- Lot 1 : COLAS CENTRE OUEST, pour un montant de 177 611.60 € HT et une note globale de 96 points.
- Lot 2 : STPG, pour un montant de 79 903.50 € HT et une note globale de 100 points.

**Il est proposé au conseil municipal :**

- De décider d'attribuer les marchés aux entreprises les mieux-disantes désignées ci-dessus ;
- D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à accomplir toutes formalités et signer tous documents concernant ce dossier et notamment les marchés avec les entreprises.

*Le plan du projet des travaux est présenté. Une discussion s'engage sur les différents aménagements prévus, notamment : plateaux ralentisseurs, arrêts de car, emplacement conteneurs à déchets, cheminements piétons. Monsieur LE CADRE précise qu'il y aura à prévoir, par la suite, l'aménagement de la rue vers le carrefour de la rue des Pommiers, y compris les enfouissements de réseaux. Il est précisé que les arbres susceptibles d'être supprimés par la création de la noue le long de la voie pourront être compensés par des nouvelles plantations, y compris dans le bassin de rétention du côté de Kergaté Kreis.*

**Après en avoir délibéré, adopté par 20 voix pour et 3 abstentions.**

A la majorité (pour : 20 contre : 0 abstentions : 3)

*Arrivée de Monsieur CAMUS*

### **3) Atlas de la biodiversité dans le cadre du PNR : témoignage de Monsieur Patrick CAMUS, adjoint au Maire de PLOUGOUMELLEN**

Avant de présenter plus précisément l'expérience de PLOUGOUMELLEN, Monsieur CAMUS revient sur la définition et les objectifs d'un atlas de la biodiversité et ce que cela peut apporter à la commune. Il présente ensuite l'atlas de PLOUGOUMELLEN, basé sur 30 fiches actions qui seront à mettre en place au fil des années. La commune de PLOUGOUMELLEN a travaillé avec trois bureaux d'études et a obtenu divers financements. Le coût s'élève à 50 000 € et subvention déduite à 7 500 € sur 2 ans, soit 15 000 €. La commune ayant obtenu un prix national, cela lui a permis d'obtenir un fonds de dotation pour la biodiversité permettant de réduire les coûts.

### **4) réf : 2019/003 - Intercommunalité / Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2024 de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération : avis sur le projet**

Madame le Maire expose que la Loi impose aux agglomérations l'élaboration d'un nouveau Programme Local de l'Habitat dans les 2 ans qui suivent la fusion. Ainsi, par délibération du 30 mars 2017, la Communauté d'Agglomération a décidé d'engager la procédure d'élaboration de son nouveau Programme Local de l'Habitat afin de définir un plan d'actions en adéquation avec la nouvelle situation économique, sociale et démographique du territoire.

L'étude confiée au cabinet Terre Urbaine a été réalisée dans le cadre de la révision générale du Schéma de Cohérence Territoriale pour une plus grande cohérence des politiques publiques (SCoT/PLH/PCAET et PDU).

Le PLH a été réalisé en collaboration avec les membres du bureau, de la commission environnement et aménagement ainsi que les principaux partenaires (collectivités, services de l'Etat, bailleurs sociaux, associations œuvrant dans le domaine de l'habitat et du logement ...) et professionnels en matière d'habitat notamment lors d'ateliers et séminaires.

Pour être au plus proche de la réalité du territoire, la concertation a été également organisée individuellement avec l'ensemble des communes sur leurs projets de développement. Chacune des 34 communes a donc été conviée à deux reprises lors de la phase du diagnostic, puis lors du programme d'actions.

Conformément aux dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation, ce nouveau PLH définit pour une durée de 6 ans les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées, en assurant entre les communes et les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Ces réflexions ont abouti à la définition du projet du PLH 2019-2024 qui comprend quatre parties :

**1-Le diagnostic** qui analyse le fonctionnement du marché local du logement et la situation de l'hébergement ainsi que les conditions d'habitat sur l'ensemble du territoire de l'agglomération

**2-Les orientations** qui définissent les objectifs prioritaires et les principes de la politique locale de l'Habitat

**3-Le programme d'actions** territorialisées qui décline les objectifs en actions à conduire sur la période 2019-2024

**4-Enfin, les modalités de suivi et d'évaluation du PLH**

Ces actions concrètes, détaillées dans le projet joint en annexe, précisent les modalités d'intervention de la Communauté d'Agglomération, les partenariats envisagés et les coûts prévisionnels.

Une attention particulière a été portée à la production variée et adaptée de logements à l'ensemble des besoins et aux évolutions démographiques en intégrant :

- **Les questions du renouvellement urbain et d'économie d'espace** conformément au SCoT. Plusieurs actions de types appels à projets, Bimby, plans de référence urbains, etc ... sont proposées pour favoriser des projets de qualité intégrant une logique de densité acceptée et adaptée au contexte. Enfin, l'action sur le foncier est renforcée avec la volonté de mettre en place un Office Foncier Solidaire, tout en poursuivant le soutien au renouvellement urbain via le portage foncier ou bien encore des aides complémentaires aux logements.
- **Les questions énergétiques** conformément au PCAET avec un renforcement des objectifs de rénovation énergétique du parc de logements des particuliers (l'Opération Rénovée), mais aussi une augmentation des objectifs de rénovation énergétique du parc locatif social. En effet, même si le niveau de production dans le parc social est accentué pour correspondre à la demande, la réhabilitation de celui-ci est primordiale afin que le parc le plus ancien, concentré sur certains quartiers, ne subisse pas une paupérisation du fait de la qualité des logements. D'ailleurs, une attention particulière sera portée sur certains quartiers d'habitat social dont l'étude du renouvellement urbain du Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) de Kercado.
- **La qualité du bâti ancien et la reconquête des logements vacants** via les différents dispositifs d'aide aux copropriétés (VOC, POPAC et OPAH Copropriétés) mais également une OPAH-Renouvellement Urbain associée à l'étude de la vacance et des mono-propiétés sur le centre-ville de Vannes dans le cadre de l'opération « Action Cœur de Ville ».
- **Les questions de parcours résidentiel** permettant d'offrir à chaque ménage un logement en fonction de ses besoins : développement de l'offre locative sociale, aide à l'accession en logement abordable pour permettre aux jeunes ménages d'acquérir un logement sur le territoire, réponse au vieillissement de la population en augmentant les objectifs d'accompagnement des ménages et des aides à l'adaptation des logements nécessaire au maintien à domicile (vieillesse et handicaps), le renforcement de la lutte contre l'habitat indigne, le développement de l'auto-réhabilitation accompagnée, etc ...

Ce PLH, ambitieux en matière de politique de l'habitat, porte sur un engagement financier important de la Communauté d'Agglomération d'environ **26 millions d'euros** sur la période 2019-2024.

Conformément aux dispositions de l'article R302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation, ce projet doit être soumis pour avis aux communes membres de l'EPCI. Il appartient donc au Conseil Municipal de délibérer sur celui-ci.

Après avoir pris connaissance du document (envoyé par courriel le 03 janvier 2019) détaillant les mesures arrêtées, il est proposé au conseil municipal :

**-D'approuver le projet de PHL 2019-2024 en émettant les observations suivantes :**

- Pour la commune de SULNIAC, le PLH 2019-2024 prévoit une moyenne de 40 logements par an, comme le précédent PLH, et comme le prévoit également le Plan Local de l'Urbanisme (PLU) en cours de révision. Le taux de réalisation des objectifs dans les communes de l'est de l'agglomération précise le développement de l'agglomération important en deuxième couronne. Le projet de PLH prévoit de poursuivre ce développement qui devra s'accompagner d'un développement significatif des transports collectifs vers la ville centre, vers le cœur d'agglomération, et vers le pôle d'appui d'ELVEN.
- Sulniac, atteignant les 3 500 habitants, sera soumise à la loi SRU/DALO au cours de ce PLH. Il conviendra d'être vigilant sur la répartition des logements et sur les pénalités concernant les communes qui n'auraient pas satisfaites aux 20%. Cette obligation renforce également les besoins en transports publics désignés ci-dessus.

*Une discussion s'engage notamment sur le renouvellement urbain et le risque que les communes les plus importantes soient privilégiées par rapport aux plus petites comme Sulniac. Madame le Maire précise que c'est à la commune de présenter des projets et de les défendre. Elle rappelle également les opérations et aides dont bénéficie ou peut bénéficier la commune : portage foncier, opération rénovée, plan de référence urbain (aide financière et accompagnement) et l'accompagnement des services de GMVA pour la révision du PLU, par exemple. Il est rappelé que le PLH prend en compte la loi SRU par anticipation pour Sulniac, compte tenu du passage du seuil de 3 500 habitants. Un rappel est fait sur les pénalités à verser pour insuffisance de logements sociaux et les dépenses pouvant venir en déduction de ces pénalités.*

**Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.**

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

## **II - Décisions du Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal au maire : compte rendu**

<b>Motifs</b>	<b>Entreprises</b>	<b>Montant (€ HT)</b>
Garde corps ruisseau près de la salle des fêtes	HABITAT et LOISIRS – Val d'Oust	1 980.00
Construction d'un abri au Gorvello :		
– Maçonnerie	LE PRIELLEC Olivier – Theix-Noyalo	5 318.45
– Charpente – bardage	LE FEUVRE Gilles - Sulniac	7 625.00
– Couverture	OILLIC Gwenaël – Sulniac	4 260.14
Défibrillateurs :		
– Contrat de maintenance Pour les 4	SCHILLER France SAS – Bussy St Georges (77)	384.00/an
– Contrôle des 2 anciens défibrillateurs	SCHILLER France SAS – Bussy St Georges (77)	192.00 la 1 <sup>ère</sup> année
Maison de l'enfance : acquisition autolaveuse	NILFISK – Courtaboeuf (91)	633.00
Maison 8 rue du Goh-Len : four et table vitrocéramique	Ets FAUCHET – Sulniac	2 399.80
Restauration scolaire : fourniture de denrées alimentaires devant servir à l'élaboration des repas et assistance technique	ARMONYS RESTAURATION - Vannes	727.50
		Repas enfants : 1.70 Repas adultes : 2.43 Goûter : 0.374

## **III - DPU**

Madame le Maire, dans le cadre de ses pouvoirs délégués conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du CGCT, rend compte des décisions d'aliéner reçues en mairie.

## **IV- Infos sur les dossiers en cours**

- Madame le Maire rappelle les différentes dates à retenir :
  - o Vœux au personnel communal, avec départ en retraite de Marie LE NORMAND
  - o Forum "Alerter, Prévenir, Secourir, " du 26 janvier
  - o Les différentes réunions concernant la numérotation
  - o Les élections européennes du 26 mai



- Madame CARTRON :  
Informe les élus que le RIPAM propose d'étendre les interventions dans les communes pour arriver à ½ journée par semaine par commune (sauf Trédion et Treffléan ½ journée tous les 15 jours). Le coût pour Sulniac est d'environ 300 € qui s'ajoutent à la participation annuelle de 9 487.58 € en 2018.
  
- Madame le Maire informe les élus :
  - o Concernant le recrutement en cours d'un responsable bâtiments
  - o De la réception cette semaine de l'accord de Monsieur le Préfet concernant la démission de Monsieur Stéphane GICQUELLO de son poste d'adjoint au maire.

Séance levée à 23 h 00

En mairie, le 04/02/2019

Le Maire,

**Marylène CONAN**

